RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 03659
Numéro SIREN : 719 807 406
Nom ou dénomination : FRANFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2021 sous le numéro de dépôt 31679

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31 357 776 Euros
Siège social : 53 rue du port – CS 90201
92724 NANTERRE Cedex
719 807 406 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2021

Les Actionnaires de FRANFINANCE, société anonyme au capital de 31 357 776 Euros, divisé en 1 959 861 actions de 16 euros nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire :

FRANFINANCE
53 rue du Port - CS 90201
92724 NANTERRE Cedex

sur convocation faite par courriel adressée à chaque actionnaire quinze jours francs au moins avant l'Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents :

FRANFINANCE LOCATION, représentée par Olivier DELAPORTE, détenant 138 actions.

SGEF, représentée par Odile de SAIVRE, détenant 1 action.

Sont représentés

SGFSH, représentée par Patrick SOMMELET, détenant 1 959 608 actions.

L'Assemblée est présidée par Philippe AYMERICH, Président du Conseil d'Administration.

Odile de SAIVRE, représentant la société SGEF et Olivier DELAPORTE, représentant la société FRANFINANCE LOCATION, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne Florence BARIERI comme Secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 1 959 747 actions, soit 99,99% des actions composant le capital social.

Le quorum requis étant respecté, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Les Cabinets DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG Audit, Commissaires aux comptes, sont absents excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Les doubles des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- La feuille de présence de l'Assemblée signée par les membres du bureau ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La liste des actionnaires ;

- Le bilan, le compte de résultat se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Le Président déclare que les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social ou leur ont été adressés, conformément à la Loi, dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Rappel des dividendes précédents ;
5. Approbation des conventions réglementées ;
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
7. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes DELOITTE & ASSOCIES et BEAS;
8. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
9. Pouvoirs pour effectuer les formalités.

A la demande du Président, la Secrétaire de l'Assemblée donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Il est ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôt à	26 530 132,06 €
Augmenté du report à nouveau créditeur de.....	25 539 919,25 €
Le montant à répartir est de	52 070 051,31 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de 52 070 051,31€ comme suit :

Distribution d'un dividende de 13 € par action, soit pour 1 959 861 actions.....	25 478 193,00 €
Report à nouveau d'un montant de.....	26 591 858,31 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.
Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que, les montants du dividende mis en distribution, au titre des années précédentes, ont été les suivants :

- Exercice 2017 : 24,00 €
- Exercice 2018 : 25,00 €
- Exercice 2019 19,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes que ceux-ci n'ont pas été avisés de la signature de nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Anne PENET GROBON arrive à échéance et décide de renouveler son mandat en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires, DELOITTE & ASSOCIES et suppléant, BEAS, arrivent à expiration ce jour, décide de les renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Philippe AYMERICH
Président du Conseil d'Administration

Olivier DELAPORTE
Représentant FRANFINANCE LOCATION
Scrutateur

Odile de SAIVRE
Représentant SGEF
Scrutateur

Franfinance

Société anonyme

53, rue du Port
CS 90201
92724 Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S à capital variable

344 366 315 R.C.S Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Franfinance

Société anonyme

53, rue du Port
CS 90201
92724 Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société Franfinance

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Franfinance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article L.823-16 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 10 mai 2021

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit	Deloitte & Associés
Vincent ROTY	Pascal COLIN

FRANFINANCE

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2020

SOMMAIRE

	PAGE
BILAN ACTIF	1
BILAN PASSIF	2
HORS BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
REGLES ET METHODES COMPTABLES	5 à 11
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN	12 à 25
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU HORS BILAN	26 à 27
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT	28 à 35
EMPLOIS ET RESSOURCES PAR ECHEANCE	36 à 37
INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES	38
INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	39 à 40
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES	41

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2020
(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales, CCP		
Créances sur les établissements de crédit (Notes 1 et 27)	132,674	147,012
Opérations avec la clientèle (Notes 2, 2 bis et 27)	2,532,221	2,591,017
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 3)	2,159	2,159
Parts dans les entreprises liées (Note 4)	344,171	320,339
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées (Note 5)	431,955	426,702
Opérations de location simple		
Immobilisations incorporelles (Notes 6 et 6 bis)	7,260	6,569
Immobilisations corporelles (Notes 6 et 6 bis)	7	10
Autres actifs (Note 7)	22,091	17,376
Comptes de régularisation (Note 8)	31,968	10,466
TOTAL ACTIF	3,504,506	3,521,650

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2020

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 9 et 28)	2,616,207	2,678,217
Opérations avec la clientèle (Notes 10 et 28)	25,340	24,618
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 28)	588,947	523,981
Autres passifs (Note 12)	29,357	35,442
Comptes de régularisation (Note 13)	45,873	47,723
Provisions (Note 14)	14,332	16,509
Capital souscrit (Note 15)	31,358	31,358
Primes d'émission (Note 15)	91,495	91,495
Réserves (Note 15)	9,277	9,277
Subvention d'investissement (Note 15)	250	254
Report à nouveau (Note 15)	25,540	24,560
Résultat de l'exercice (+/-) (Note 15)	26,530	38,218
TOTAL PASSIF	**3,504,506**	**3,521,650**

FRANFINANCE

HORS BILAN 2020

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés (Note 16)	472,637	579,558
Engagements de garantie donnés (Note 16)	82,806	62,029
Engagements sur titres donnés (Note 16)		
TOTAL	555,443	641,587

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement reçus (Note 17)	23,488	47,409
Engagements de garantie reçus (Note 17)	242,012	210,325
TOTAL	265,501	257,733

FRANFINANCE

COMPTE DE RESULTAT 2020

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés (Note 18)	**93,818**	**102,272**
+ Opérations avec les établissements de crédit	-1	-7
+ Opérations avec la clientèle	93,818	102,280
- Intérêts et charges assimilés (Note 18)	**(10,624)**	**(11,789)**
- Opérations avec les établissements de crédit	(11,912)	(12,807)
- Opérations avec la clientèle	(222)	(237)
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1,510	1,254
+ Produits sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**191,292**	**196,335**
- Charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**(197,427)**	**(196,227)**
+ Produits sur opérations de location simple (Note 19)		
- Charges sur opérations de location simple (Note 19)		
+ Revenu des titres à revenu variable (Note 20)	**19,863**	**20,054**
+ Commissions : produits (Note 19bis)	**28,907**	**29,327**
- Commissions - charges (Note 19bis)	**(6,686)**	**(4,610)**
+ Gains sur opérations financières		
- Pertes sur opérations financières	**(63)**	**(3)**
Produits et charges d'exploitation bancaire	**119,080**	**135,360**
+ Autres produits d'exploitation (Note 21)	**54,185**	**50,475**
- Autres charges d'exploitation (Note 21)	**(1,080)**	**(249)**
Autres produits et charges ordinaires	**53,105**	**50,226**
PRODUIT NET BANCAIRE	**172,185**	**185,586**
- Charges générales d'exploitation (Note 22)	**(127,372)**	**(129,499)**
- Frais de personnel	(67,652)	(68,219)
- Autres frais administratifs	(59,719)	(61,279)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	**(2,179)**	**(2,217)**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**42,634**	**53,871**
+/- Coût du risque (Note 23)	**(12,251)**	**(9,884)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**30,384**	**43,986**
+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 24)	**-822**	**368**
+/- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	**29,562**	**44,354**
+/-Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices (Note 26)	**(3,033)**	**(6,137)**
+/- RESULTAT DE L'EXERCICE	**26,529**	**38,218**

NOTES ANNEXES
AUX COMPTES SOCIAUX

I. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

FRANFINANCE SA est une Société de Financement. Les comptes sociaux de FRANFINANCE SA sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Établissements de crédit et aux Sociétés de Financement définis à l'article L511-1 du Code monétaire et financier, telles qu'elles sont prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le règlement n° 2014-07, adopté le 26 novembre 2014 par l'Autorité des Normes Comptables, intègre dans un règlement unique l'ensemble des règlements comptables pris précédemment et applicables au secteur bancaire, sans modifier les prescriptions comptables sur le fond. FRANFINANCE SA fait référence à ce règlement, qui abroge les règlements antérieurs du Comité de la règlementation bancaire et du Comité de la règlementation comptable.

Les états de synthèse sociaux sont présentés en conformité avec les principes décrits au Titre 1 du Livre I du règlement ANC n° 2014-07.

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation au coût historique des éléments inscrits en comptabilité.
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de Franfinance S.A. sont consolidés au niveau de la SOCIETE GENERALE dont le siège se situe au 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris.

II. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2020 a été marqué principalement par la crise sanitaire liée au Covid-19 et les impacts tant en terme organisationnels qu'opérationnels.

En outre, la rationalisation du réseau d'agences FRANFINANCE s'est poursuivie avec le transfert de trois sites – Avignon, Rouen et Val de Fontenay - vers des sites plus adaptés aux besoins de la société.

FRANFINANCE SA est sous la supervision de la direction de la Banque de Détail France (« BDDF ») de la Société Générale. FRANFINANCE SA continue à mettre en place et à assurer la gestion des opérations de financement apportées par SGEF SA dans le cadre de ses partenariats internationaux. Ce partenariat s'est poursuivi au cours de l'exercice 2020.

Société Générale garantit ces dossiers, et perçoit à ce titre une commission versée par FRANFINANCE SA.
Par ailleurs, FRANFINANCE SA verse également une commission d'intermédiation à SGEF SA.

III. **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

A. Immobilisations financières et valeurs mobilières

Il a été appliqué pour les valeurs mobilières, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire ainsi que les prescriptions du Titre 3 au Livre II du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue au règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Conformément à ce texte, les titres sont répartis, le cas échéant, en titres d'investissement, de placement ou de transaction. Il n'a pas été transféré de titres d'une catégorie comptable à une autre durant l'exercice 2020.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés (parts dans des entreprises liées) ont été enregistrés à leur valeur d'acquisition (à l'exclusion des frais engagés). En fin d'année, les titres sont évalués sur la base de la quote-part d'actif net détenue. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable. Certaines sociétés, en arrêt d'activité, ont été dépréciées en tenant compte également de leurs résultats prévisionnels.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les plus ou moins-values de cession de titres de participation ainsi que les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées dans la rubrique «Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

B. Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture, portant sur les instruments financiers, sont enregistrées conformément aux dispositions de l'instruction n° 94-04 de la Commission Bancaire et des prescriptions du Livre 2 au Titre 5 du Règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue aux règlements 88-02 et 90-15 du Comité de la Règlementation Bancaire.

Aucun engagement relatif à des opérations sur instruments financiers n'est inscrit dans les comptes de hors bilan à la clôture de l'exercice puisque FRANFINANCE ne gère pas de telles opérations sur instruments financiers à terme en 2020.

C. Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens, majorée des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Dans le cadre du déménagement, les biens mobiliers ainsi que les agencements des anciens immeubles ont été mis au rebut. Les nouvelles immobilisations corporelles ont été comptabilisées sous le régime de l'amortissement linéaire avec les durées d'amortissement usuelles.

Immobilisations des études informatiques

Les prestations d'études informatiques réalisées par des entreprises externes et par le personnel sont comptabilisées en frais généraux ou en immobilisations en fonction de la nature des travaux effectués, à savoir :

Frais généraux	Immobilisations
• Pilotage / coordination • Etudes préalables et analyse fonctionnelle (conception générale de l'application)	• Analyse organique (conception détaillée) • Développement de l'application • Tests et jeux d'essai (y compris recette et homologation) • Documentations technique et des utilisateurs

Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou le mode dégressif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Immeubles.....	40 ans
- Logiciels.....	2 à 4 ans
- Projets informatiques.....	3 à 5 ans

Conformément à l'avis 2006-C du comité d'urgence du CNC, les CRC 2002-10 et 2004-06 n'ont pas été appliqués pour les immobilisations données en location dans la mesure où ces immobilisations sont retraitées en location financement dans les comptes consolidés et que la charge de renouvellement incombe au locataire. Les traitements comptables en cours, en matière d'amortissement, ont été maintenus.

Les dotations aux amortissements des immobilisations données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et LOA ou de location simple, celles des immobilisations d'exploitation sont portées dans les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

Dans les comptes financiers, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable correspond à la réserve latente brute. Cette dernière s'élevait à 105.896 K€ à l'ouverture et à 124.295 K€ au 31/12/2020.

D. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et les dettes rattachées sont évaluées suivant la méthode dite du prorata temporis. En application du Titre 1 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux encourus lors de l'octroi d'un crédit sont étalés au prorata du capital restant dû.

L'octroi de *crédits à la consommation* est réalisé dans le cadre d'un process normé dont le score constitue la pierre angulaire. Les demandes de financement sont instruites via des outils d'acquisition qui collectent des données issues des bases internes et externes (Banque de France, base tiers, détection de fraude, gestion des refus récents,..). Le dossier est soumis à un moteur de règles et de calcul de score. Les modèles de score font l'objet d'un monitoring trimestriel.

L'octroi de *crédits aux entreprises* repose sur des procédures qui varient suivant le montant du crédit consenti. L'acceptation de dossiers supérieurs à 150 K€ est réalisée par un chargé d'études, les dossiers de montants inférieurs sont acceptés à partir d'outils décisionnels experts et d'analyses de bilans par des spécialistes métier.

Par application du Titre 2 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07, qui abroge les règlements CRC antérieurs, il est distingué dans l'annexe les créances saines et les créances douteuses :

- les encours douteux sont les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
 * lorsque la contrepartie à plus de 90 jours d'impayés consécutifs ou lorsqu'il est en période probatoire pendant 90 jours sans impayés
 * lorsqu'il existe une saisine de surendettement

* lorsque le contrat est restructuré avec un impayé de +30 jours consécutifs durant sa période de surveillance ou en défaut au moment de la restructuration,
* lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que l'on peut conclure à l'existence d'un risque avéré
* lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie

- lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit bail, à la résiliation du contrat.

Chaque client possédant un dossier répondant aux critères de défaut Bâlois verra tous ses dossiers déclassés, en application du principe de la contagion, même si certains ne répondent pas encore aux critères de déclassement. La contagion externe est appliquée sur les encours de l'activité de *Financement aux entreprises*, pour les clients communs avec les entités du Groupe Société Générale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de dépréciation enregistrée en déduction de ces encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

En *crédit à la consommation*, les clients douteux et douteux compromis font l'objet d'une dépréciation par populations homogènes auxquelles sont appliqués des taux de dépréciation issus d'observations statistiques sur une longue période, pondérés en fonction des tendances récentes. Les montants d'encaissements prévisionnels sont actualisés sur la durée de recouvrement restant à courir au taux moyen initial de production des contrats. Les clients surendettés, dans leur ensemble, sont positionnés en clients douteux et ils font l'objet d'une dépréciation actualisée. Seuls les dossiers qui ne sont pas en contentieux ou surendettement peuvent, après régularisation de leurs impayés générant le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain. Ces derniers dossiers font aussi l'objet d'une actualisation des espérances de récupération.

De nouvelles directives ont été données par l'European Banking Authority (EBA) en matière d'exposition non performante et de crédits restructurés dans le respect des obligations réglementaires et comptables IFRS auxquelles le Groupe est astreint, en particulier les nouvelles déclinaisons de la réglementation européenne « Bâle III » ou CRD IV.

Sont dits restructurés les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) dans le but d'assurer la pérennité des paiements.

Le périmètre des crédits restructurés se décline en 3 populations :

- Les encours en défaut au moment de la restructuration : seront mis en période de forçage (période de probation) d'une durée minimale de 12 mois en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours en sain restructuré : A l'issue de la période de probation, une période de surveillance est appliquée durant 24 mois. Tout impayé de +30 jours entraine un retour en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours sains au moment de la restructuration : seront mis en période de surveillance.

Les principes habituels du provisionnement s'appliquent aux crédits restructurés :

- Provisionnement spécifique tant que la contrepartie concernée est maintenue en défaut bâlois (restructuré avec contrepartie en défaut) ;
- Provision base portefeuille pour les contreparties inscrites en Noms sous Surveillance (ou watch list) après leur retour en sain.

Les provisions « base portefeuille », contrairement aux provisions spécifiques, ne sont pas affectées à une contrepartie mais à un ensemble de contreparties qui ne sont pas en défaut.

Pour les dossiers réaménagés, la société comptabilise les loyers inégaux selon les dispositions de l'avis n°29 du CSOEC, conduisant à répartir de manière linéaire le produit des loyers sur la durée du contrat.
Les loyers restants dus sont donc étalés sur la durée restante du contrat à la mise en place du réaménagement.
Les dossiers concernés sont ceux pour lesquels le réaménagement a modifié le rythme d'amortissement financier du contrat, principalement les renégociations simples ou complètes, les changements de périodicité, de taux, de quantième.
Cette approche conduit à comptabiliser en produit à recevoir une partie des loyers futurs restants à facturer. Ces produits s'élèvent à 20,6M€ à fin Décembre 2020.

Les clients douteux et douteux compromis *entreprises* sont dépréciés individuellement si la créance est d'un montant supérieur à 15 K€ et dans le cas contraire statistiquement. Les récupérations prévisionnelles sont actualisées au taux moyen de rendement de l'encours des deux dernières années sur une période de recouvrement estimée. Les clients qui ne sont pas en procédures collectives ou qui n'ont pas fait l'objet d'une résiliation de leur contrat peuvent après régularisation de leurs impayés ayant généré le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain.

Conformément à l'article 2231-3 du chapitre 3 sur le traitement comptable du risque de crédit dans le règlement ANC n° 2014-07, la reprise de dépréciation liée au passage du temps est comptabilisée en coût net du risque. Les intérêts et indemnités légales calculés sur les impayés sont comptabilisés et dépréciés en totalité pour la partie non encaissée.

Les créances sont inscrites en pertes dès que leur caractère irrécouvrable est prononcé. Celui-ci peut être déclaré dès lors qu'il est devenu impossible d'instrumenter le débiteur. Dans tous les cas, ce constat est formalisé pour chaque créance.

E. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F. Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle y intègre le montant de la participation des salariés et l'intéressement se rattachant à l'exercice.

Tout salarié (ainsi que le salarié qui a quitté l'entreprise mais qui bénéficie au titre de l'exercice concerné du droit à participation et intéressement) pourra, dans les quinze jours suivant la communication afférente, affecter tout ou partie de la part de participation et d'intéressement lui revenant au Plan d'Epargne Groupe. Le versement entraîne adhésion au règlement du plan concerné. Il est complété par un abondement de FRANFINANCE conformément au règlement du Plan d'Epargne Groupe. Les montants investis dans le plan sont bloqués pendant cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, et sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite d'un montant égal à la moitié du plafond annuel de la sécurité sociale.

FRANFINANCE accorde également à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le régime de retraite national AGIRC-ARRCO à cotisations définies (dont le régime fonctionne par répartition) et des indemnités de fin de contrat de travail,
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations définies versées par FRANFINANCE au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux constituent des charges de l'exercice.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir les indemnités de fin de contrat de travail. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la

méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. FRANFINANCE applique la recommandation de l'ANC 2013-02 qui permet à une entreprise faisant partie d'un groupe établissant ses comptes consolidés en IFRS d'évaluer et de comptabiliser les avantages postérieurs à l'emploi de manière similaire à la norme IAS 19 Révisée.

Avantages à long terme

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions pour risques et charges* pour couvrir les médailles du travail, elle est évaluée avec la même méthode des unités de crédit projetées.

G. Conversion des opérations en devises

Les opérations au bilan et au hors bilan, libellées en devises, sont converties au cours de clôture communiqué par la Banque de France. Le compte de résultat est converti sur la base de la moyenne mensuelle des cours.

H. Impôt sur les sociétés

La société est entrée le 01/01/95 dans le périmètre d'intégration fiscale de la Société Générale.
Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté au titre dudit exercice.
La loi portant modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés a modifié le taux normal de l'IS appliqué aux exercices ouverts du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 250 M€. Ainsi le taux normal d'IS est fixé à 31 % au lieu de 33,1/3% pour la fraction du bénéfice excédant 500 000 €.

I. Provisions pour risques

Conformément au règlement 2000-06 du CRC qui définit un passif, un passif éventuel et une provision, et qui prescrit leur comptabilisation, une provision est comptabilisée pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture

Les provisions liées aux engagements envers le personnel sont décrites au paragraphe : Frais de personnel.

J. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes de direction à raison de leurs fonctions s'élève à 909 K€. Notons qu'il n'est pas prévu d'allouer de jetons de présence au titre de 2020 aux membres du conseil d'administration. Aucune avance, ni crédit n'a été consenti aux membres des organes de direction et d'administration.

K. Faits marquant de l'exercice

Sur l'année 2020, dans le cadre du contexte sanitaire, des réaménagements avec franchise en capital ont été mis en place suite aux demandes des clients. A fin décembre 2020, les dossiers concernés représentent, 18% du portefeuille en nombre de dossiers et 19% en montant d'encours.
Les factures de loyer de contact émises pendant la période de franchise, qui correspondent à des coûts de portage pour un montant 2,6M€ sur l'année 2020, ont fait l'objet d'un report d'exigibilité pour la durée de la

période de franchise (3 à 6 mois dans la majorité des cas). Pour la majorité des dossiers réaménagés, la période de franchise est arrivée à expiration à fin décembre 2020 avec une reprise des règlements sans incidents pour la plupart des clients.

L. Evénements post-clôture

Pour 2021, l'épidémie Covid-19 va impacter l'activité de FRANFINANCE sans qu'il soit possible d'estimer les conséquences sur les encours avec une visibilité suffisante.

Note 1 - Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	2020	2019
Créances à vue	125,679	141,018
Créances à terme	7,000	6,000
Créances rattachées	(5)	(5)
Total	**132,674**	**147,012**

Note 2 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2020			2019		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Autres concours à la clientèle :	2,669,457	138,767	2,530,690	2,732,521	143,873	2,588,648
Crédits de trésorerie	2,306,498		2,306,498	2,350,465		2,350,465
Crédits à l'équipement	98,518		98,518	90,411		90,411
Créances rattachées	20,045		20,045	22,269		22,269
Créances douteuses (1)	121,168	60,468	60,700	141,358	63,808	77,550
Créances douteuses compromises	123,228	78,299	44,929	128,017	80,065	47,952
Comptes ordinaires débiteurs	1,531	0	1,531	2,369	0	2,369
Comptes ordinaires débiteurs	1,531		1,531	2,369		2,369
Créances rattachées			0			0
Total	**2,670,988**	**138,767**	**2,532,221**	**2,734,890**	**143,873**	**2,591,017**

(1) Incluant les saisines de surendettement et les impayés depuis plus de 2 mois

Note 2 bis - Dépréciations des créances douteuses sur la clientèle

en milliers d'euros	2019	dotations	reprises	2020
Créances douteuses (1)	63,808	47,636	50,976	60,468
Créances douteuses compromises(2)	80,065	68,392	70,159	78,299
Total	**143,873**	**116,028**	**121,134**	**138,767**

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2020 s'élève à 38 409 K€ contre 75 590 K€ en 2019
(2) la dépréciation calculée sur base individuelle s'élève à 443 K€ au 31/12/2020 contre 503 K€ en 2019 et ne concerne que les crédits à l'équipement de l'activité entreprises.

Note 3 - Participations

en milliers d'euros	2020	2019
Etablissements de crédit	537	537
Autres	1,621	1,621
Total Brut	2,159	2,159
Dépréciations	0	0
Total Net	**2,159**	**2,159**

Note 4 - Parts dans les entreprises liées

en milliers d'euros	2020	2019
Parts dans des sociétés financières	24,016	24,016
Parts dans des sociétés commerciales	329,673	304,763
Total Brut	353,689	328,779
Dépréciations	9,518	8,440
Total Net	**344,171**	**320,339**

Note 5 - Opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Brut 31/12/2019	Acquisitions et autres	Cessions et autres variations	Brut 31/12/2020	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette Comptable 31/12/2020
Crédit bail mobilier et LOA	928,676	416,433	340,542	1,004,567	589,508	415,059
Créances rattachées	5,779	2,302		8,082		8,082
Créances douteuses	15,804	2,264		18,068	10,291	7,777
Créances douteuses compromises	9,685		127	9,558	8,521	1,037
Total	**959,945**	**420,999**	**340,668**	**1,040,275**	**608,320**	**431,955**

Note 5 - Amortissements et dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Amortissements et Dépréciations 31/12/2019	Dotations amortissements		Dotations aux dépréciations	Reprises Amortissements et dépréciations	Amortissements et Dépréciations 31/12/2020
		Linéaires	Dégressives			
Crédit bail mobilier et LOA	515,240		189,756		115,488	589,508
Dépréciation des immobilisations temporairement non louées						
Créances douteuses	9,383			10,402	9,493	10,291
Créances douteuses compromises (1) (2)	8,620			8,521	8,620	8,521
Total (2)	**533,242**	**0**	**189,756**	**18,922**	**133,601**	**608,320**

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2020 s'élève à 2 388 K€ contre 1 848 K€ au 31/12/2019
(2) la dépréciation calculée sur base individuelle s'élève à 17,1 M€ au 31/12/2020 contre 16,3 M€ au 31/12/2019

Note 6 - Immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Brut 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Brut 31/12/2020	Amortissements	Valeur nette comptable 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	32,475	2,890	20	35,345	28,085	7,260
Immobilisations corporelles	102		34	67	61	7
Total	**32,576**	**2,890**	**54**	**35,412**	**28,146**	**7,267**

Note 6 bis - Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Amortissements 31/12/2019	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	25,906	2,179		28,085
Immobilisations corporelles	91		31	61
Total	**25,997**	**2,179**	**31**	**28,146**

Note 7 - Autres actifs

en milliers d'euros	2020	2019
Fournisseurs	162	119
Etat, impôts et taxes	2,510	3,726
Groupe et associés	7,678	6,868
Débiteurs divers (1)	11,741	6,664
Total	**22,091**	**17,376**

(1) dont 2 057 k€ de facturation LBPLF

Note 8 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2020	2019
Produits à recevoir	31,121	10,008
Charges constatées d'avance et divers	847	458
Total	**31,968**	**10,466**

Note 9 - Dettes envers les établissements de crédit

en milliers d'euros	2020	2019
Dettes à vue	2,174	2,012
Dettes à terme (1)	2,608,388	2,670,468
Dettes rattachées	5,646	5,736
Total	**2,616,207**	**2,678,217**

(1) emprunts auprès de la SOCIETE GENERALE pour 2 597 388 K€.

Note 10 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2020	2019
Autres dettes à vue	25,340	24,618
Autres dettes à terme	0	0
Dettes rattachées	0	0
Total	**25,340**	**24,618**

Note 11 - Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	2020	2019
Titres de marché interbancaire et titres de créances négociables	589,000	524,000
Dettes rattachées	-53	-19
Total	**588,947**	**523,981**

Note 12 - Autres passifs

en milliers d'euros	2020	2019
Dettes Fournisseurs hors groupe	6,078	10,609
Fournisseurs, effets à payer	0	0
Etat, impôts et taxes	7,657	5,805
Organismes sociaux	2,387	2,277
Dépôts de garantie	0	35
Assurances	1,928	1,975
Groupe et associés	5,900	8,413
Créditeurs divers	673	1,972
Personnel	4,734	4,355
Total	**29,357**	**35,442**

Note 13 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2020	2019
Produits constatés d'avance	19,231	21,203
Charges à payer frais généraux	13,080	12,999
Provision pour congés payés	3,122	2,865
Autres provisions pour charge de personnel (1)	4,394	3,859
Provision pour participation	0	57
Provision pour intéressement	2,726	2,888
Divers	3,319	3,852
Total	**45,873**	**47,723**

(1) dont : 2,6 M€ de provision sur rémunérations variables et 1,6 M€ pour le Compte Epargne Temps

Note 14 - Provisions

en milliers d'euros	2019	DOTATION	REPRISE	Mouvement de Réévaluation	2020
Provisions pour avantages sociaux (1)	9,338	0	1,620		7,718
Autres provisions	7,171	3,189	3,746		6,614
Total	**16,509**	**3,189**	**5,366**	**0**	**14,332**

(1) Les provisions pour avantages sociaux intègrent :

- une provision de 6 196 K€ au 31/12/2020 contre 7 390 K€ au 31/12/2019 pour couvrir les indemnités de fin de carrière.
- une provision de 1 522 K€ au 31/12/2020 contre 1 948 K€ au 31/12/2019 pour couvrir les médailles du travail.

Les provisions ont été évaluées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées :
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation retenu est de 0,29% contre 0,54% en 2019
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu sur la France est de 0,38% contre 0,66% en 2019

Note 15 - Les capitaux propres

en milliers d'euros	31/12/2019	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat (3)	Autres variations	31/12/2020
Capital (1)	31,358				31,358
Primes d'émission	91,495				91,495
Réserve légale	3,136				3,136
Réserves réglementées	0				0
Réserves ordinaires	6,141				6,141
Subvention d'investissement	254			-3	250
Report à nouveau (2)	24,560		980		25,540
Résultat (3)	38,218	26,530	-38,218		26,530
Total	**195,160**	**26,530**	**(37,237)**	**(3)**	**184,450**

(1) Le capital social de FRANFINANCE, composé de 1 959 861 actions au nominal de 16 €, est détenu par :
* SG Financial Services Holding à hauteur de 99,99%, soit 1 959 608 actions
* Franfinance Location à hauteur de 138 actions
* d'autres actionnaires personnes morales pour 1 action
* des actionnaires personnes physiques pour 114 actions

(2)(3) L'assemblée générale du 25/05/2021 a décidé de distribuer un dividende de 13,00 € par action soit 25 478 K€ et d'affecter en report à nouveau 26 592 K€

Proposition d'affectation du résultat 2020

en milliers d'euros	31/12/2020	Proposition d'affectation du résultat 2020	Solde après affectation du résultat
Capital	31,358		31,358
Primes d'émission	91,495		91,495
Réserve légale	3,136		3,136
Réserves réglementées	0		0
Réserves ordinaires	6,141		6,141
Subvention d'investissement	250		250
Report à nouveau (1)	25,540	1,052	26,592
Résultat (2)	26,530	-26,530	0
Total	**184,450**	**-25,478**	**158,972**

(1)(2) La proposition d'affectation du résultat 2020 consiste en une distribution de dividende à hauteur de 13 € par action, soit 25 478 K€, ce qui portera le Report à nouveau à 26 592 K€

Note 16 : Engagements donnés

Engagements donnés						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Au profit de				Autres	Total 31/12/2020
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement						
Engagements en faveur de la clientèle :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0	467,665	467,665
- Engagements sur opérations de CB	0	0	0	0	4,972	4,972
Engagements de garantie						
En faveur d'établissements de crédit :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0		0
- Engagements sur opérations de CB (1)	0	0	0	0	82,806	82,806
Engagements sur titres :	0	0	0	0		0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**555,443**	**555,443**

(1) Engagements donnés en faveur de La Banque Postale Leasing & Factoring
dont 799k€ d'engagements douteux

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement	472,637			472,637
Engagements de garantie :	23,832	56,357	2,618	82,806
Engagements sur titres :				0
Total	**496,469**	**56,357**	**2,618**	**555,443**

Note 17 : Engagements reçus

Engagements reçus						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Accordés par				Autres	Total 31/12/2020
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement :	0	0	0	23,488	0	23,488
Engagements de garantie :						
- Garanties reçues sur les opérations de CB	0	0	0	200,135	0	200,135
- Garanties autres (1)	0	0	0	41,877	0	41,877
Total	**0**	**0**	**0**	**265,500**	**0**	**265,500**

(1) dont : 6821 K€ de garanties du Fonds d'Investissement Européen dans le cadre du projet COSME
et 200 135 K€ de garanties de la SOCIETE GENERALE sur le Vendor Desk

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement :	23,488			23,488
Engagements de garantie :	124,101	113,830	4,081	242,012
Total	**147,590**	**113,830**	**4,081**	**265,501**

Note 18 - Produits et charges d'intérêts

en milliers d'euros

Etablissements de crédits	2020	2019
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit	-1	-7
Total des produits	**-1**	**-7**
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit (1) Titres et valeurs donnés en pension	(11,912)	(12,807)
Total des charges	**(11,912)**	**(12,807)**

(1) Dont intérêts courus à payer en 2020: 5 646K€

Opérations avec la clientèle	2020	2019
Concours à la clientèle (2)	93,818	102,280
Total des produits	**93,818**	**102,280**
Intérêts sur emprunts clientèle non financière	(222)	(237)
Total des charges	**(222)**	**(237)**

(2) Dont intérêts courus à recevoir en 2020: 2 505 K€

Obligations et titres à revenu fixe	2020	2019
TCN émis (1)	1,510	1,254
Total des charges	**1,510**	**1,254**

(1) Dont intérêts courus à recevoir en 2020 : -53 K€

Total des produits	**93,818**	**102,272**
Total des charges	**(10,624)**	**(11,789)**
Produits nets d'intérêt	**83,194**	**90,483**

Note 19 - Produits et charges sur opérations de crédit-bail et de location simple

en milliers d'euros	2020	2019
Crédit-bail mobilier et assimilé	191,292	196,335
Location simple		
Total des produits	**191,292**	**196,335**

en milliers d'euros	2020	2019
Crédit-bail mobilier et assimilé	(197,427)	(196,227)
Location simple		
Total des charges	**(197,427)**	**(196,227)**

Produits nets sur opérations de crédit-bail et location simple	**(6,135)**	**108**

Note 19 bis - Commissions

en milliers d'euros	2020	2019
Produits	28,907	29,327
Charges (1)	(6,686)	(4,610)
Produits nets des commissions	**22,221**	**24,717**

(1) dont 4 938K€ de commissions versées en 2020 à SG et SGEF dans le cadre de la convention Vendor Desk contre 2 658 K€ en 2019.

Note 20 - Ventilation des revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	2020	2019
Revenus sur titres de participations et titres détenus à long terme - 11 385 K€ de dividendes reçus de SOGEFINANCEMENT en 2020 contre 11 245 K€ en 2019 - 204 K€ de part de résultat de la SCI AUXIMMO en 2020 contre 617 K€ en 2019 - 1 380 K€ de dividendes reçus de la COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON en 2020 contre 1 403 K€ en 2019 - 108 K€ de dividendes reçus de SOLOCVI en 2020 contre 100 K€ en 2019 - 452 K€ de dividendes reçus de SAGEM en 2020 contre 1 040 K€ en 2019 - 6 192 K€ de dividendes reçus de CEGELEASE en 2020 contre 5 605 K€ en 2019 - 142 K€ de dividendes reçus d'EUROFARMAT en 2020 contre 44 K€ en 2019	19,863	20,054
Total	**19,863**	**20,054**

Note 21 - Autres produits et charges d'exploitation

en milliers d'euros	2020	2019
Refacturations à SGEF SA	1,101	1,199
Refacturations à STARLEASE	2,284	2,243
Refacturations à SOGEFINANCEMENT	4,073	4,068
Refacturations à SOGELEASE	4,029	3,416
Refacturations à FENWICK	2,803	2,808
Refacturations à SOCIETE GENERALE	5,289	4,720
Refacturations à FRANFINANCE LOCATION	17,573	16,389
Refacturations à LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT		0
Autres produits	17,033	15,632
Sous-total Produits	**54,185**	**50,475**
Autres charges	**(1,080)**	**(249)**
Autres produits nets d'exploitation	**53,105**	**50,226**

Note 22 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

Frais de personnel	2020	2019
Rémunération du personnel	(42,670)	(40,283)
Charges sociales et fiscales (1)	(22,257)	(24,311)
Participation et Intéressement	(2,726)	(3,626)
Total	**(67,652)**	**(68,219)**

(1) le montant des cotisations définies versées au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux s'élève à 7 443 K€ en 2020 contre 7 276 K€ en 2019.

Autres frais administratifs	2020	2019
Impôts et taxes	(2,490)	(2,019)
Locations et charges locatives	(594)	(714)
Honoraires	(6,118)	(6,761)
Affranchissement, téléphone	(3,398)	(3,244)
Taxe sur le chiffre d'affaires non récupérable	(5,830)	(6,263)
Refacturation groupe (2)	(39,259)	(40,260)
Frais de publicités, missions et réceptions	(1,025)	(1,713)
Frais de gestion bases de données risque et recouvrement	(3,936)	(3,978)
Autres	2,932	3,674
Total	**(59,719)**	**(61,279)**

(2) dont 30,6 M€ refacturés par FRANFINANCE LOCATION en 2020 contre 31,2 M€ en 2019.

Note 23 - Coût du risque

en milliers d'euros	2020		2019	
	sur créances	s/ opérations Hors Bilan	sur créances	s/ opérations Hors Bilan
Pertes				
- sur créances compromises clientèle	(26,033)		(30,974)	0
- sur créances non compromises clientèle	(14,764)		(46,464)	0
Dotations aux dépréciations sur clients	(139,774)		(145,021)	0
Reprises de dépréciations				
- sur créances compromises clientèle (1)	79,568		87,473	0
- sur créances non compromises clientèle (1)	69,542		103,096	0
Récupérations sur créances amorties (2)	19,210		22,005	0
Total Coût du Risque	**(12,251)**	**0**	**(9,885)**	**0**

(1) Conformément au livret II - Titre 2 - art 2231-3 du règlement 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, la reprise de dépréciation liée au passage du temps a été comptabilisée en coût du risque pour 9,1M€ en 2020 contre 10,4M€ en 2019.

(2) En 2020 Franfinance a procédé à une cession de créances dont le détail est le suivant:

- Cession à la société EOS en date du 01/04/2020 d'un portefeuille de créances clientèles constitué de prêts personnels et de crédits renouvelables.

Ces créances, d'une valeur brute de 14.703 K€, et passées en pertes lors d'exercices antérieurs, ont été vendues pour 500 K€.

Note 24 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	2020	2019
Dépréciations sur immobilisations financières :	(1,078)	368
- Dotations aux dépréciations (1)	(1,200)	
- Reprises de dépréciations (2)	122	368
Plus et moins-values de cessions :	256	0
- Plus-values sur immobilisations financières		0
- Plus-values sur immobilisations corporelles	256	
- Moins-values sur immobilisations incorporelles		0
Total	**(822)**	**368**

(1) Dotation aux dépréciations des titres ITL
(2) Reprise de dépréciations des titres Disponis et CFCS

Note 25 - Produits et charges exceptionnels

en milliers d'euros	2020	2019
NEANT		
Total produits	**-**	**-**
NEANT		
Total charges	**-**	**-**

Note 26 - Impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	2020	2019
Charge fiscale courante	(3,033)	(6,515)
Prov risques & charges contrôle fiscal		378
Charge d'impôt différée		
Total	**(3,033)**	**(6,137)**

La société est intégrée fiscalement dans le groupe Société Générale. Son résultat après IS est de 26 530 m€.

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 3 033 m€ envers la société mère a été comptabilisée au bilan par contrepartie du résultat.

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant		(3,033)	(3,033)
Résultat exceptionnel		0	0
Total	**0**	**(3,033)**	**(3,033)**

Le taux normal d'IS en 2020 est de 31 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3%
Le taux théorique d'impôt sur l'activité en France ressort à 32,02% en 2020

Note 27 - Emplois ventilés selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Emplois	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Créances sur les établissements de crédit :	125,679,867	4,504	2,000	0	0	125,686,371
- A vue	125,679,366					125,679,366
- A terme	500	4,500	2,000			7,000
- Créances rattachées	1	4				5
Créances sur la clientèle :	459,898	673,663	1,228,150	170,510	0	2,532,221
Créances commerciales						
- Autres concours à la clientèle	458,367	673,663	1,228,150	170,510		2,530,690
- Comptes ordinaires débiteurs	1,531					1,531
Total	**126,139,765**	**678,167**	**1,230,150**	**170,510**	**0**	**128,218,592**

Note 28 - Ressources ventilées selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Ressources	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit :	288,942	538,097	1,588,050	201,157	0	2,616,247
- A vue	1,980	194	0	0		2,174
- A terme	284,097	535,084	1,588,050	201,157		2,608,388
- Dettes rattachées	2,866	2,819	0	0		5,685
Comptes créditeurs de la clientèle :	3,736	528	1,876	19,200	0	25,340
- A vue	3,716	127	676	0		4,519
- A terme	0	300	1,200	19,200		20,700
- Dettes rattachées	20	101				121
Dettes représentées par un titre :	225,000	319,000	45,000			589,000
Total	**517,679**	**857,625**	**1,634,926**	**220,357**	**0**	**3,230,587**

Opérations se rapportant à des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

en milliers d'euros Emplois	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Créances sur les sociétés financières (1)	4,098	
Créances sur la clientèle		
Total (2)	**4,098**	**0**

(1) Transactions entre FRANFINANCE SA et SOGEFINANCEMENT au 31.12.2020 dans le cadre des conventions réglementées.

en milliers d'euros Ressources	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Dettes envers les sociétés commerciales (1)	1,135	
Dettes envers les sociétés financières		
Comptes créditeurs de la clientèle		
Total (2)	**1,135**	**0**

(1) dont 1135 K€ de commissions à verser à SGEF relatives au Vendor Desk

en milliers d'euros Hors Bilan	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Engagements reçus (1)	200,135	
Engagements donnés		
Total (2)	**200,135**	**0**

(1) dont 200.135 K€ de garanties de la SOCIETE GENERALE sur le Vendor Desk

(2) Les autres transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché et ne sont donc pas reprises dans cette note

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)											
DISPONIS SASU 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	23,000	(7,228)	100.00%	18,498	15,576	0	0	1,000	80	0	
COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON SA 32 bis rue Claude Chappe BP379 97829 Le port La Réunion	3,450	1,732	100.00%	5,518	5,518	0	0	3,939	1,444	1,380	
SCI AUXIMMO 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	1,591	55	99.81%	1,614	1,614	0	0	77	2,710	0	
FRANFINANCE LOCATION SASU 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	23,088	280,307	100.00%	224,357	224,357	0	0	719,278		0	
SOLOCVI SASU 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	3,000	819	100.00%	3,801	3,801	0	0	0	105	108	
SAGEMCOM LEASE SASU 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	4,960	11,813	100.00%	2,006	2,006	0	0	106	292	452	
FENWICK LEASE SAS 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	5,100	82,183	100.00%	10,311	10,311	0	0	159,212	6,528	0	
KHADAMET S.A. (1) 70 Avenue Mohamed V 1002 TUNIS	226	(283)	89.00%	2,693	0	0	0	-	(2)	0	
CFC SERVICES SASU 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	1,780	-590	100.00%	3,636	903	0	0	1,823	1	0	
CEGELEASE rue de la Zanim 59160 Capinghem	10,000	10,820	100.00%	57,289	57,289	0	0	269,922	6,157	6,192	
EUROFARMAT rue de la Zanim 59160 Capinghem	37	54	100.00%	211	211	0	0	759	96	142	
ITL 56-60 rue de la Glacière 75013 Paris	5,280	3,115	100.00%	24,910	23,710	0	0	30,703	-1,371	0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
SOGEFINANCEMENT SA 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	2,820	190,152	20.00%	537	537	0	0	274,975	105,472	11,386	
TASSHIL S.A. (1) (2) 68, Avenue Farhat Hached 1001 TUNIS	81		34.98%	369	0	0	0	0	0	0	

(1) les montants présentés sont ceux au 31/12/2013
(2) En cours de liquidation

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Filiales non reprises au §A											
a. Filiales françaises											
CONCILIAN SNC 69 Avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL	15	0	49.00%	7	7	0	0	16,668	1,866	0	
SGEF SA 17 Cours Valmy 92800 PUTEAUX			NS	NS	NS	0	0	NS	NS	NS	
b.Filiales étrangères											
ISTIKLASS S.A. (1) 70 Avenue Mohamed V - 2ème Etg 1002 - TUNIS BELVEDERE En cours de liquidation	136	(131)	49.00%	91	0	0	0	0	(6)	0	

(1) les montants présentés sont ceux au 31/12/2013

EFFECTIF AU 31/12/20

Catégories de salariés	2020		2019	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	489	53	482	52
Agents de maîtrise	242		236	
Techniciens	196	5	219	3
Total	**927**	**58**	**937**	**55**